Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

ISÈRE Aménagement
GROUPE ELEGIA

RAPPORT ANNUEL

DE L'ÉLU MANDATAIRE

POUR L'EXERCICE 2025

elegia.groupe.fr
4 rue Léon Sestier – 38000 Grenoble
04 76 70 97 97
SPL au capital de 1 180 000 € - RCS GRENOBLE 524 119 641 - APE 42.99Z
TVA CEE FR 90 524 119 641

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

SOMMAIRE

CONTEXTE 4
I - FICHE RÉCAPITULATIVE 5
II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE 6
1. ACTIVITÉS DE LA SPL 6
1.1 Présentation générale 6
1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée 6
1.3 Perspectives de développement 6
2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL 8
2.1 Bilan financier et économique 8
2.2 Bilan financier et économique – Partie fonctionnement 8
3. ÉTAT DES FILIALISATIONS 10
4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE 10
5. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT 11
III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ 11
1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE 11
1.1 Concessions 11
1.2 Mandats 12
1.3 AMO 14
2. GARANTIES D'EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS 15
3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ 15
4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS 15
5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS 15
IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES 16
1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE 16
1.1 En matière de gouvernance 16
1.2 En matière d'activité opérationnelle 16
2. CONTRÔLE EXTERNES 17
V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL 17
1. ACTIONNARIAT 17
2. LES DIRIGEANTS 20

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2.1 Administrateurs 20
2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale 21
2.3 Organisation de la gouvernance 23
3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX 24
4. BILAN DE LA GOUVERNANCE 24
4.1 Réunions des Instances de la SPL 24
4.2 Participation des représentants des Collectivités 24
4.3 Assemblée générale 27
CONCLUSION 27

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

CONTEXTE

L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que : *« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».*

Conformément à cet article, le(s) représentant(s) à l'assemblée spéciale de la collectivité [……], nommé(s) le [……] présente(nt) un rapport écrit devant le conseil [……..].

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- • de s'assurer que la SPL ISÈRE Aménagement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité [……] ;
- etc…

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Il prend la forme d'un rapport écrit, qui est présenté au moins une fois par an à l'assemblée délibérante de la collectivité possédant un siège au Conseil d'administration ou au sein de l'Assemblée spéciale, ce qui suppose communication du rapport à tous les membres de l'assemblée. Celle-ci, après discussion, se prononce par un vote. Ce vote doit permettre de dégager la responsabilité de l'élu vis-à-vis de la collectivité qui l'a mandaté, même si la loi ne prévoit pas expressément qu'il lui soit donné quitus de sa mission.

Si ce rapport est dû à titre personnel, on peut cependant admettre que plusieurs représentants de la collectivité partageant la même vision de leur activité au sein de la SPL cosignent un seul et même rapport.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

I - FICHE RÉCAPITULATIVE

Dénomination	ISÈRE Aménagement
Adresse du Siège social	4 Rue Léon Sestier – 38000 GRENOBLE
Date de création	13 juillet 2010
Secteur d'activité (APE)	Construction d'autres ouvrages de génie civil (4299Z)
Objet social	• De réaliser toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celles ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; • De réaliser toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil. ▪ Complémentairement, elle pourra assurer la maintenance et/ou gérer et exploiter pour une durée déterminée des équipements réalisés ou appartenant à l'un de ses actionnaires dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Nom de la Présidente Directrice Générale (PDG)	Mme Sandrine MARTIN-GRAND
Nom du commissaire aux comptes **Date de nomination**	Cabinet EUREX – Mme Géraldine MADRIGAL Renouvelée le 02/05/2023
Nombre de salariés	32,83 ETP uniquement avec le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE

1. ACTIVITÉS DE LA SPL

1.1 Présentation générale

Conformément à son statut de Société Publique Locale, ISÈRE Aménagement intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Ainsi, elle offre à ses actionnaires un éventail de possibilités dont notamment les domaines de compétences suivants :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Développement économique,
- Programmation,
- Infrastructures de transports,
- Transports guidés,
- Action foncière,
- AMO et Maîtrise d'ouvrage en construction,
- Promotion immobilière d'intérêt général,
- Travaux en rivière,
- Ouvrage d'assainissement…

1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Principales activités :

Les activités principales concernent la réalisation de toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, ainsi que toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil.

Opérations de l'année écoulée :

Cf. 3ème partie du rapport de gestion sur l'exercice 2025 en annexe.

1.3 Perspectives de développement

Le budget prévisionnel 2026 approuvé par le conseil d'administration du 9 décembre 2025 est prévu positif avec un résultat de 19 K€ après impôts.

Un plan stratégique 2026-2028 a été approuvé par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2025, avec les axes stratégiques suivants :

1. **Développer l'activité du groupe** :
 - Développer de nouveaux métiers : programmation urbaine, maîtrise d'œuvre d'exécution (bâtiment) /contractant général (clé en main et aménagements de locaux), aide à la décision sur les schémas directeurs immobiliers ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

- Conforter notre positionnement sur le territoire isérois à la suite des élections 2026 ;
- Développer notre capacité de financement des opérations pour compte propre.

2. **Renforcer notre positionnement stratégique** :
 - Renforcer la synergie entre les activités d'aménagement et de construction publique/immobilier (suivant le besoin) ;
 - Développer nos interventions sur des secteurs qui demandent une forte expertise (ex : hydraulique, mobilités, hospitalier, justice) ;
 - Privilégier les marchés niches où la concurrence est moindre.

3. **Développer notre expertise** :
 - Maitriser les budgets d'opérations de constructions publiques et optimiser le prix de revient global des opérations en immobilier ; garantir les coûts de fonctionnement et les charges immobilières ;
 - Accentuer l'expertise en matière de rénovation et la transition énergétique dans le bâtiment ;
 - Accentuer l'expertise en matière d'environnement (foncier, éco-conception, décarbonation, gestion des espaces naturels (hydraulique), photovoltaïque en autoconsommation).

En tant qu'entreprise locale, ELEGIA s'affirme comme un acteur engagé de son territoire, l'accompagnant dans ses transformations durables. Depuis 2023, le groupe a intensifié sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en structurant ses actions autour de résultats tangibles et de diagnostics approfondis.

2023-2025 : Des fondations solides et des résultats concrets

Ces dernières années ont été marquées par une accélération des engagements environnementaux et sociaux du groupe :

- **Réduction de l'empreinte carbone :** Suite à la réalisation de son Bilan Carbone® en 2024 (dispositif Diag Décarbon'Action), ELEGIA a déjà engagé des transformations majeures : déménagement des équipes dans le bâtiment **Le Zento** (certifié BREEAM Very Good), adoption du **flexoffice** pour optimiser les surfaces et **électrification de 50 % du parc automobile**. Le groupe s'est fixé l'objectif de diminuer de 22% les émissions de GES d'ici 2030 sur les activités du siège et sur ses activités de promotion immobilière.
- **Excellence opérationnelle et éthique :** Le groupe a renforcé la sécurité sur ses chantiers par une révision du Document Unique (DUERP) et une sélection rigoureuse de ses prestataires de santé et sécurité. ELEGIA a adopté un plan de développement des compétences pour 2024-2026, mettant l'accent sur la prévention de la santé et de la sécurité sur les chantiers de construction et d'aménagement. Parallèlement, la diffusion de chartes de lutte contre la corruption et le harcèlement, ainsi qu'un audit RGPD, ont consolidé l'éthique de nos pratiques.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

- **Vision prospective :** La participation d'ELEGIA à la **Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Alpes** entre 2024 et 2025 a permis d'initier des réflexions sur l'usage de matériaux issus du réemploi dans la promotion immobilière.

Une évolution vers une stratégie unifiée (2026-2030)

La démarche Lucie 26000, engagée en 2023, a pleinement joué son rôle de cadre structurant en permettant au groupe d'obtenir sa labellisation début 2025. Forte de cet acquis, l'entreprise fait aujourd'hui le choix d'évoluer vers un modèle de pilotage interne plus intégré. ELEGIA a ainsi décidé de clore son cycle de labellisation Lucie 26000 début 2027 pour converger vers une feuille de route stratégique unique. **Cette nouvelle étape pour la période 2026-2030 fusionne les enseignements du Diag Décarbon'Action, de la CEC et du référentiel Lucie dans un plan d'action consolidé.**

Pour ELEGIA, cette nouvelle feuille de route constitue le « plan d'architecte » d'une croissance durable, garantissant un aménagement responsable au service de l'intérêt général. »

2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL

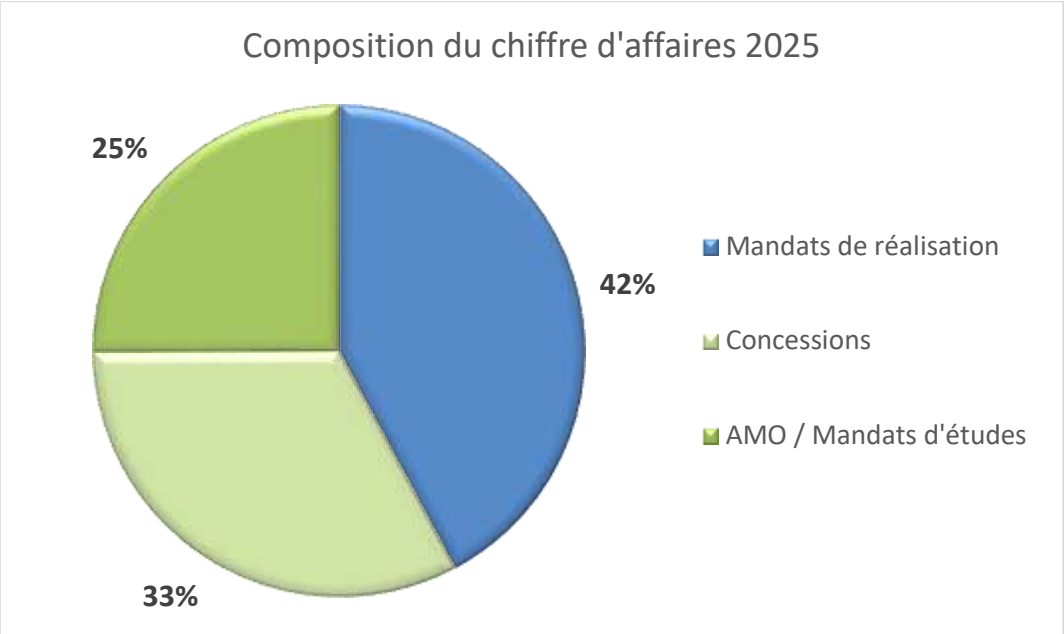
2.1 Bilan financier et économique

	2023	2024	2025
Capital social	1 180 000 €	1 180 000 €	1 180 000 €
Capitaux propres	3 218 878 €	3 243 662 €	3 374 112 €
Chiffres d'Affaires	19 080 984 €	15 686 941 €	10 898 046 €
Total produits d'exploitation	17 309 993 €	22 658 563 €	24 175 818 €
Total charges d'exploitation	17 255 943 €	22 619 611 €	24 038 181 €
Dont Coûts salariaux	96 054 €	99 685 €	98 706 €
Résultat d'exploitation	54 050 €	38 952 €	137 638 €
Résultat net	121 044 €	57 304 €	162 969 €
Trésorerie	30 401 900 €	25 033 507 €	20 472 161 €

2.2 Bilan financier et économique – Partie fonctionnement

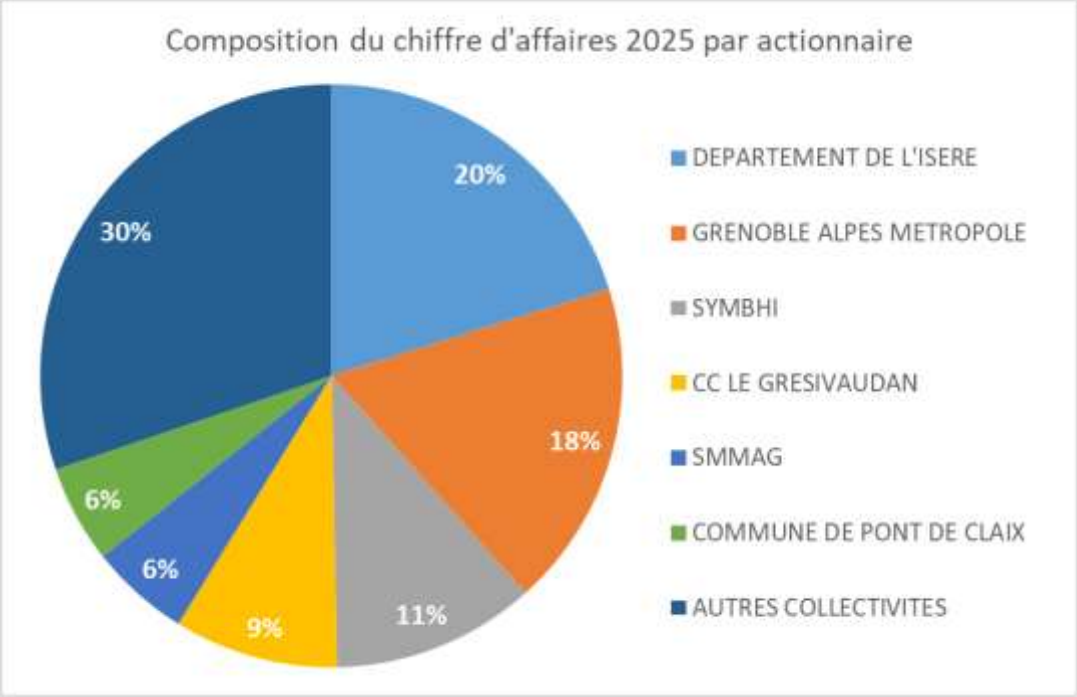
Les données qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE



Le chiffre d'affaires est composé à 42% de la rémunération issue des mandats, à 33% de la rémunération issue des concessions et à 25% de celle des études et AMO.

Par client, il est notamment composé à 20% de rémunérations sur des contrats avec le Département de l'Isère, 18% avec Grenoble Alpes Métropole, 11% avec le SYMBHI, 9% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 6% avec le SMMAG, 6% avec la Commune de Pont de Claix et 30% avec les autres collectivités actionnaires.

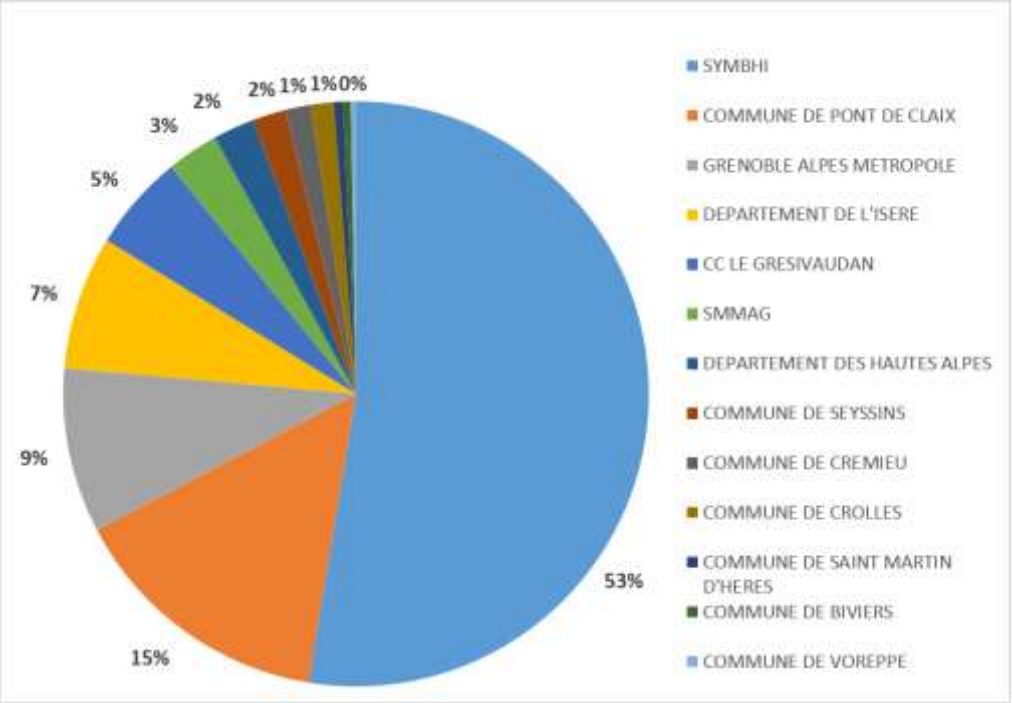


Contrats notifiés au cours de l'exercice 2025 :

- 1 concession d'aménagement pour la Commune de Pont de Claix ;
- 1 convention de portage foncier pour le compte de la Commune de Saint-Martin d'Hères ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

- 8 mandats de réalisation dont 1 pour le Département de l'Isère, 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, 1 pour le Département des Hautes-Alpes, 1 pour Grenoble Alpes Métropole, 2 pour le SYMBHI, 1 pour la Commune de Crolles et 1 pour la Commune de Seyssins ;
- 4 mandats d'études dont 2 pour le SYMBHI, 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan et 1 pour la Commune de Crémieu ;
- 12 missions d'assistance dont 3 pour le Département de l'Isère, 2 pour Grenoble Alpes Métropole, 1 pour le Département des Hautes-Alpes, 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan ; 2 pour le SMMAG, 1 pour la Commune de Biviers, 1 pour la Commune de Crolles et 1 pour la Commune de Voreppe.



3. ÉTAT DES FILIALISATIONS

La Société ne détient pas de participations directes ou indirectes dans d'autres structures.

4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE

Les statuts de la Société, approuvés par l'Assemblée générale constitutive du 13 juillet 2010, ont fait l'objet de plusieurs modifications successives, décidées par les Assemblées générales extraordinaires des 25 février 2011, 24 janvier 2014 et 19 mai 2017, puis par l'Assemblée générale mixte du 9 avril 2024.
Aucun projet de modification statutaire n'a été soumis au vote des actionnaires au cours de l'exercice 2025. En conséquence, les statuts sont restés inchangés sur l'ensemble de la période.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

5. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs mouvements au sein de l'actionnariat sont intervenus à la suite de cessions d'actions entre collectivités et établissements publics, après agrément préalable du Conseil d'administration :

- La Commune de Villard Bonnot a cédé 15 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à la Commune du Versoud. Cette cession, agréée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2024, est devenue effective le 16 juin 2025.
- La Commune de Saint Jean de Bournay a cédé 15 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à la Commune du Grand-Lemps. Cette cession, agréée par le Conseil d'administration du 18 mars 2025, est devenue effective le 13 juin 2025.
- La Commune du Péage de Roussillon a cédé 15 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Cette cession, agréée par le Conseil d'administration du 17 juin 2025, est devenue effective le 7 août 2025.
- La Commune d'Eybens a cédé 15 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à la Commune de Vizille. Cette cession, agréée par le Conseil d'administration du 17 juin 2025, est devenue effective le 23 septembre 2025.
- La Commune de Villard-de-Lans a cédé 15 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors. Cette cession, agréée par le Conseil d'administration du 23 septembre 2025, est devenue effective le 12 novembre 2025.

Un tableau récapitulatif de la situation de l'actionnariat au 31 décembre 2025 est joint l'article V.1 du présent rapport.

Depuis début 2026, l'entrée de la Commune de Seyssinet-Pariset est devenue effective. La Commune de Jarrie est prévue courant de l'année.

III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ

Les contrats qui lient la SPL et les collectivités sont récapitulés, avec leur objet et le cas échant le secteur d'activité dont ils relèvent.

1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE

1.1 Concessions

Actionnaires	Date	Etat	Département
CC BIEVRE ISERE			
1149 ZA Pré de la Barre	29/06/2021	Phase lancement	Aménagement

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

CC LE GRESIVAUDAN			
1146 Aménagement Secrétan à Montbonnot	22/07/2019	Phase lancement	Aménagement
1153 Extension Parc des Fontaines à Bernin	03/02/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE D'EYBENS			
1041 Concession de travaux MSP Eybens	27/02/2024	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE BRIANCON			
1152 ZAC Cœur de Ville quartier du 15/9 à Briançon	18/11/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE SUSVILLE			
1147 Secteur du chevalement	10/06/2020	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE TENCIN			
1150 Aménagement du secteur le Pré sec Tencin	04/02/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	03/08/2016	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VOIRON			
1154 Requalification du site de l'ancien hopital à Voiron	25/01/2024	Phase lancement	Aménagement
ENTRE BIEVRE ET RHONE			
1144 ZAC Champlard à Beaurepaire	20/07/2017	Phase lancement	Aménagement
SYMBHI			
1031 Concession de travaux SYMBHI	19/05/2021	Réalisation/travaux	Construction

1.2 Mandats

Actionnaires	Date	Etat	Département
BOURG D'OISANS COMMUNE			
2483 MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	26/04/2023	Réalisation/travaux	Construction
CC LE GRESIVAUDAN			
2302 ME Site Bergès - Potentiel d'évolution des bâtiments	14/02/2024	Préliquidation	Aménagement
2305 ME opération "lancey"	02/01/2025	Réalisation/travaux	Infrastructures
2439 MR liaison cycle Crolles - Brignoud	04/03/2020	Réalisation/travaux	Mobilités
2495 MR Aire d'accueil des gens du voyage Le Versoud	10/06/2024	En sommeil	Aménagement
2503 Remise en service funiculaire de Lumbin	24/11/2025	Phase lancement	Mobilités
COMMUNE D'ECHIROLLES			
2042 Espaces publics secteur Granges sud Echirolles	18/09/2013	Préliquidation	Aménagement
COMMUNE D'EYBENS			
2469 MR réhabiliation thermique du dojo	17/03/2023	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE CREMIEU			
2166 ME Friche EZT Crémieu	27/06/2022	Réalisation/travaux	Aménagement
2308 ME Programmation opérationnelle friche EZT Crémieu	09/09/2025	Réalisation/travaux	Aménagement
COMMUNE DE CROLLES			
2422 Crolles nouvelle cuisine centrale	12/11/2018	Réalisation/travaux	Construction
2515 MR centre de santé de Crolles	17/10/2025	Etude de réalisation	Construction
COMMUNE DE GRENOBLE			
2043 Etudes Pont Aval Grenoble	21/12/2012	Préliquidation	Ouvrages d'art
2045 Groupe scolaire site Hareux	25/10/2013	Préliquidation	Construction
COMMUNE DE MONTBONNOT ST-MARTIN			
2002 Montbonnot Maison des Arts	03/01/2011	Préliquidation	Construction

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2090 Réseau de chaleur Montbonnot	15/10/2015	Préliquidation	Construction
2463 MR reconstruction du gymnase	01/07/2022	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE SAINT MAXIMIN			
2501 MR travaux mairie et école Saint Maximin	05/07/2024	Etude de réalisation	Construction
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE			
2445 Construction maison médicale	15/02/2021	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE SEYSSINS			
2504 MR Rénovation Ecole blanche rochas	27/05/2025	Etude de réalisation	Construction
COMMUNE DE ST MARCELLIN			
2455 MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	20/04/2021	Préliquidation	Aménagement
2485 MR Aménagement du Champ de Mars	11/07/2023	Réalisation/travaux	Aménagement
2493 MR place d'Armes	18/07/2024	Réalisation/travaux	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
2442 Construction médiathèque de Vif	15/10/2020	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE VOIRON			
2131 Mandat d'études préalables reconversion ancien hôpital de Vo	07/02/2022	Préliquidation	Aménagement
COMMUNE DU CHEYLAS			
2479 MR aménagements publics « Clos du Village »	09/05/2023	Réalisation/travaux	Aménagement
COMMUNE PEAGE DU ROUSSILLON			
2169 ME Montée de Louze de Péage du Roussillon	22/09/2022	Réalisation/travaux	Aménagement
Département des Hautes Alpes			
2456 Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	25/05/2021	Réalisation/travaux	Aménagement
2470 Aménagement et réhabilitation paysagère col du Galibier	07/06/2023	Réalisation/travaux	Aménagement
2506 MR mise en œuvre de la voie Loop - JO 2030	18/03/2025	Réalisation/travaux	Mobilités
EPAGE de la Bourbre (SMABB)			
2411 SMABB protection inondation Bourbre	24/07/2018	Réalisation/travaux	Hydraulique
MAIRIE DE CLAIX			
2301 ME requalification secteur de la grange aux Dames	06/10/2023	Réalisation/travaux	Construction
SMMAG (Mobilités partagées)			
2462 Aménagement du Pôle d'échange multimodal de Brignoud	07/02/2022	Etude de réalisation	Mobilités
2476 MR liaison interrives modes doux St Ismier-Le Versoud	23/02/2023	Etude de réalisation	Mobilités
2478 MR aménagement PEM gare de Goncelin	23/02/2023	Etude de réalisation	Mobilités
2236 Ligne Chrono 1 Montbonnot SMTC	13/11/2018	Préliquidation	Mobilités
SYMBHI			
2046 Travaux Romanche	14/09/2012	Préliquidation	Hydraulique
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	13/03/2015	Préliquidation	Hydraulique
2123 ME PAPI d'intention Grésivaudan	11/12/2020	Réalisation/travaux	Hydraulique
2129 ME travaux sécurisation prioritaires Romanche Oisans	23/12/2021	Préliquidation	Hydraulique
2196 ME dossier d'autorisation système d'endiguement	20/06/2023	Réalisation/travaux	Hydraulique
2306 ME SYMBHI prestations foncières 2025-2027	07/03/2025	Réalisation/travaux	Foncier
2307 ME mise en place de servitudes d'utilité publique Symbhi	10/09/2025	Phase lancement	Foncier
2481 Etudes AVP PAPI d'intention du projet DRAC	31/03/2023	Réalisation/travaux	Hydraulique
2482 Suivi gestion des plages de dépôts de l'Isère	29/06/2023	Réalisation/travaux	Hydraulique
2508_01 MR projet PAPI "au fil du Drac" - Phase 1	01/12/2025	Phase lancement	Infrastructures
2508_02 MR projet PAPI "au fil du Drac" - Phase2	01/12/2025	Phase lancement	Infrastructures
2519 MR PAPI Travaux Grésivaudan	24/12/2025	Phase lancement	Hydraulique

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

1.3 AMO

Actionnaires	Date	Etat	Département
CC DU GRESIVAUDAN			
3335 Hangar Maraicher à Pontcharra	16/09/2024	Réalisation/travaux	Construction
CC LE GRESIVAUDAN (Pepinieres et atelier			
3350 Faisabilité construction d'un atelier relais	28/08/2025	Etudes préalables	Programmation
COMMUNAUTE COMMUNES VAL DAUPHINE			
3331 PRG travaux siège CC Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin	26/11/2024	Etudes préalables	Programmation
COMMUNE DE BIVIERS			
3348 AMO restructuration bat existant pôle de vie Grivelière	10/10/2025	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE de POISAT			
3293 AMO construction restaurant scolaire	27/01/2023	Réalisation/travaux	Construction
COMMUNE DE ST MARCELLIN			
3330 PRG et AMO choix MOE extension gymnase de Saulaie	26/09/2024	Etudes préalables	Programmation
COMMUNE DE VOREPPE			
3329 PRG et AMO choix MOE gendarmerie Voreppe	10/02/2025	Etudes préalables	Programmation
Département des Hautes Alpes			
3276 Galerie de la Marionnaise	21/02/2022	Réalisation/travaux	Ouvrages d'art
3344 AMO Doublement du tunnel des ardoisières – Phase conception	04/11/2025	Préliquidation	Infrastructures
3357 PRG restructuration du col du Festre à Devoluy	15/12/2025	Phase lancement	Construction
MAIRIE DE CLAIX			
3216 Programme école Jules Ferry	29/10/2020	En sommeil	Programmation
SMMAG (Mobilités partagées)			
3266 Marché presta foncières commune de la Buissière	29/06/2021	En sommeil	Foncier
3298 AMO aménagement P+R à la Buissière	23/02/2023	Réalisation/travaux	Mobilités
3332 PRG rénovation et extension centre tech Velo+ Sassenage	21/02/2025	Etudes préalables	Programmation
3343 AMO études préalables dépôt bus et tram d'Eybens	16/10/2025	Etudes préalables	Construction

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2. GARANTIES D'EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS

Opération	Banque	Contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2025	Garant	Taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépots	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	855 323	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	932 307	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	1 216 361	Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC Ccoeur de ville	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	513 333	Ville de Briançon	40%
1030 Concession de travaux hébergement résidence hotelière	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 006 655	Département de l'Isère	50%
1053 Aménagement Vif sous le pré	Caisse d'épargne	3 500 000	48 MOIS	05/07/2027	1 336 232	Ville de VIF	80%
1075 ZAC du saut du moine	La Banque Postale	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 200 000	Grenoble Alpes Métropole	80%
2493 Saint Marcellin - Mandat place d'armes	Caisse d'épargne	800 000	1,5 an	05/05/2027	410 830		

3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ

- Sur l'exercice 2025 néant.

4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS

- Sur l'exercice 2025, aucune aide n'a été octroyée au titre du développement économique ou tout autre concours financiers accordées par les collectivités à la SPL.

5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES

1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE

Le contrôle analogue de la SPL s'effectue par les dispositifs mis en place, dont notamment par le règlement intérieur (approuvé par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021).

1.1 En matière de gouvernance

La fréquence annuelle des réunions du Conseil d'Administration a été fixée à 3 séances minimum. Dans la limite des pouvoirs que la loi reconnaît aux organes sociaux, les collectivités participent à l'élaboration de l'ordre du jour des séances.

Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration de la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT sont réunies en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts préalablement aux séances des Conseils.

Ainsi, lors des réunions préalables de l'Assemblée spéciale sont examinées l'ensemble des résolutions qui seront présentées au Conseil d'administration. En cas de nouvelle résolution, les représentants des Membres de l'Assemblée spéciale ne prendront pas part au vote. Etant précisé que cette situation ne s'est pas produite au cours de l'exercice écoulé, il en est de même que pour le cas de refus de vote.

Dans l'éventualité où un refus de vote se présenterait, la Présidente rencontrerait la collectivité en question.

Ces collectivités participent au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs par les 3 représentants désignés lors de l'Assemblée Spéciale du 10 septembre 2020.

1.2 En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exerce un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société par :

- Compte rendu régulier des opérations en cours,
- Production d'indicateurs : consommation des crédits/avances et trésorerie,
- Production des CRAC annuels des opérations d'aménagement en concession.

Une Commission des Marchés a été constituée en vue de donner un avis sur les marchés à conclure dans le cadre de l'ordonnance du 6 juin 2005, dépassant un seuil qui a été définit par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2014.

Enfin, il est précisé que la SPL ne dépassant pas les seuils de 500 salariés ou d'un chiffre d'affaires consolidé de 100 millions d'euros, elle n'est pas soumise à la mise en place des huit piliers de la lutte anti-corruption.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2. CONTRÔLE EXTERNES

- Par courrier du 2 septembre 2024, la Direction départementale des finances publiques a notifié à la société un avis d'examen de la comptabilité portant sur les exercices 2018 à 2023, pour procéder à l'examen des déclarations fiscales relatives aux droits et taxes de mutation.
- Par courrier du 13 mars 2025, l'administration a proposée de modifier la base de calcul et les montants de certaines impositions portant sur les droits d'enregistrements (sur des acquisitions foncières réalisées sur la concession d'aménagement de la ZIP de Salaise-Sablons pour le compte du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons et la concession d'aménagement des papeteries de Pont de Claix pour le compte de Grenoble -Alpes-Métropole) augmentés des intérêts de retard.
- Dans le cadre d'une transaction conclue en juin 2025, le rappel sur les droits d'enregistrements a été fixé à 270 110 € et les intérêts de retard à 36 577 €. Ces montants ont été imputés sur les 2 opérations de concessions mentionnées ci-avant comme suit :

Concession	Rappel (rectification)	Pénalités de retard	Total
1074 - Inspira	239 214 €	33 376 €	**272 590 €**
1145 - Papeteries	30 896 €	3 201 €	**34 097 €**
	270 110 €	**36 577 €**	**306 687 €**

V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL

La société non soumise à l'obligation de la Loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, *r*elative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et à l'égalité professionnelle*,* est composée de :

- 58 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 54 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

1. ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat à la clôture de l'exercice écoulé.

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
Département de l'Isère	6 060	606 000	51,36%
Département des Hautes Alpes	120	12 000	1,02%
Grenoble Alpes Métropole	2 280	228 000	19,32%
Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons	380	38 000	3,22%
Syndicat Iserois des Rivières Rhône Aval	15	1 500	0,13%

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
EPAGE de la Bourbre (ex SMABB)	120	12 000	1,02%
SMMAG - Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise	120	12 000	1,02%
Symbhi	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération du Pays Voironnais	380	38 000	3,22%
C. d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération Vienne Condrieu	120	12 000	1,02%
C.C. de Bièvre-Est	120	12 000	1,02%
C. C. Bièvre Isère	120	12 000	1,02%
C. C. entre Bièvre et Rhône (EBER)	120	12 000	1,02%
C.C Les Balcons du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C Le Grésivaudan	120	12 000	1,02%
C.C. Les Vals du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C. Saint-Marcellin Vercors Isère	120	12 000	1,02%
Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors	15	1 500	0,13%
Commune de Biviers	15	1 500	0,13%
Commune de Bourg d'Oisans	30	3 000	0,25%
Commune de Briançon	30	3 000	0,25%
Commune du Cheylas	15	1 500	0,13%
Commune de Claix	30	3 000	0,25%
Commune de Corenc	30	3 000	0,25%
Commune de Crémieu	30	3 000	0,25%
Commune de Crolles	30	3 000	0,25%
Commune d'Echirolles	30	3 000	0,25%
Commune d'Eybens	15	1 500	0,13%
Commune de Fontaine	30	3 000	0,25%
Commune de Grenoble	120	12 000	1,02%
Commune de La Tour du Pin	30	3 000	0,25%
Commune de La Tronche	60	6 000	0,51%
Commune Le Grand-Lemps	15	1 500	0,13%
Commune de Montbonnot	15	1 500	0,13%
Commune de Noyarey	30	3 000	0,25%
Commune du Péage de Roussillon	15	1 500	0,13%
Commune de Pont de Claix	45	4 500	0,38%
Commune de Poisat	30	3 000	0,25%
Commune de Saint Martin d'Hères	60	6 000	0,51%

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
Commune de Sassenage	15	1 500	0,13%
Commune de Saint Egrève	30	3 000	0,25%
Commune de St-Jean-de-Bournay	15	1 500	0,13%
Commune de Saint Paul de Varces	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Marcellin	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Maximin	15	1 500	0,13%
Commune de Saint-Pierre de Chartreuse	30	3 000	0,25%
Commune de Seyssins	15	1 500	0,13%
Commune de Seyssinet-Pariset	15	1 500	0,13%
Commune de Susville	30	3 000	0,25%
Commune de Tencin	30	3 000	0,25%
Commune le Versoud	15	1 500	0,13%
Commune de Vif	30	3 000	0,25%
Commune de Villard-Bonnot	15	1 500	0,13%
Commune de Villard de Lans	15	1 500	0,13%
Commune de Vizille	15	1 500	0,13%
Commune de Voiron	30	3 000	0,25%
Commune de Voreppe	30	3 000	0,25%
TOTAL	11 800	1 180 000	100%

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2. LES DIRIGEANTS

2.1 Administrateurs

ADMINISTRATEURS	Représentant à l'AG	Date de nomination CA
Département de l'Isère, - représenté au Conseil d'administration par :		
o M. Jean-Pierre BARBIER,		16/07/2021
o Mme Anne GÉRIN,		16/07/2021
o Mme Joëlle HOURS,		16/07/2021
o M. Franck LONGO,		16/07/2021
o M. Cyrille MADINIER,		16/07/2021
o Mme Sandrine MARTIN-GRAND,	X	16/07/2021
o Mme Annick MERLE,		16/07/2021
o M. Bernard PERAZIO,		16/07/2021
o M. Sophie ROMERA		12/12/2023
o M. Christophe SUSZYLO.		16/07/2021
Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par :		
o Mme Christine GARNIER,		25/09/2020
o M. Jean-Yves PORTA,	X	18/12/2020
o M. Eric ROSSETTI.		25/09/2020
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) - représentée au Conseil d'administration par Mme Adrienne PERVÈS.	X	16/07/2020
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par M. Robert DURANTON.	X	08/10/2020
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Département des Hautes-Alpes, – représenté par M. Jean-Marie BERNARD.	X	13/07/2021
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu - représentée par M. Thierry KOVACS**.**	X	10/07/2020
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - représentée par M. Jean-Pierre GIRARD,	par Mme Marguerite BACCAM	15/07/2020
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée par M. Christian GIROUD.	X	23/07/2020
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée par M. Antoine REBOUL.	X	06/07/2020
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée par M. Martial SIMONDANT**.**	X	17/07/2020
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée par Mme Sylvie DEZARNAUD**.**	X	14/09/2020
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée par Mme Martine KOHLY**.**	X	21/09/2020
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée par M. Jean-Paul BONNETAIN.	X	16/07/2020
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée par M. André ROUX.	X	10/07/2020
EPAGE de la Bourbre, - représenté par M. André GUICHERD.	X	13/11/2020
Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) - représenté par M. Laurent TEIL**.**	X	02/04/2025
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC) - représenté par M. Laurent THOVISTE**.**	X	12/11/2020
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté par M. Gilles STRAPPAZZON.	X	12/10/2020
Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, - représentée par M. Hubert ARNAUD.	X	25/09/2025
Commune de Biviers, - représentée par M. Thierry FEROTIN.	X	19/09/2024
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée par M. Georges GOFFMAN.	X	28/04/2021

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Commune de Briançon, - représentée par M. Arnaud MURGIA.	X	30/03/2022
Commune Le Cheylas, - représentée par M. Roger COHARD.	X	29/11/2022
Commune de Claix, - représentée par M. Patrick ROUSSET.	X	17/06/2020
Commune de Corenc, - représentée par M. Bernard MORIN.	par M. Xavier CASSACI	10/06/2020
Commune de Crémieu, - représentée par Mme Isabelle FLORES	X	26/05/2024
Commune de Crolles, - représentée par M. Patrick PEYRONNARD,	par M. Patrick AYACHE	11/07/2020
Commune d'Echirolles, - représentée par M. Daniel BESSIRON,	par Mme Laetitia RABIH.	15/07/2020
Commune d'Eybens, - représentée par M. Nicolas RICHARD.	X	30/05/2024
Commune de Fontaine, - représentée par M. Franc LONGO.	X	22/01/2024
Commune de Grenoble, - représentée par M. Pierre-André JUVEN.	X	25/07/2020
Commune de La Tour du Pin - représentée par Mme Corinne HONNET.	X	07/07/2020
Commune de La Tronche - représentée par M. Pierre DESPRES.	X	08/06/2020
Commune Le Grand-Lemps - représentée par Mme Géraldine BARDIN-RABATEL.	X	20/02/2025
Commune de Montbonnot, - représentée par M. Dominique BONNET.	X	30/06/2020
Commune de Noyarey - représentée par Mme Nathalie GOIX.	X	28/07/2020
Commune du Péage de Roussillon - représentée par M. André MONDANGE.	par M. Louis MERCIER.	07/04/2022
Commune du Poisat - représentée par M. Hervé FANTON.	X	19/09/2022
Commune de Pont-de-Claix, - représentée par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Egrève, - représentée par M. Laurent AMADIEU.	X	10/07/2020
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée par M. Franck POURRAT.	X	22/07/2021
Commune de Saint-Marcellin, - représentée par M. Christian DREYER.	X	17/11/2020

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Commune de Saint-Martin-d'Hères, - représentée par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Saint-Maximin, représentée par M. Olivier ROZIAU.	X	08/02/2024
Commune de Saint-Paul de Varces, - représentée par Mme Cécile CURTET.	X	09/06/2023
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse, - représentée par M. Stéphane GUSMEROLI.	X	12/04/2021
Commune de Sassenage, - représentée par M. Jean-Pierre SERRAILLIER.	X	10/07/2020
Commune de Seyssins, représentée par M. Fabrice HUGELÉ.	X	16/12/2024
Commune de Susville, - représentée par Mme Valérie CHALLON.	X	14/10/2024
Commune de Tencin, - représentée par Mme France DENANS.	X	19/10/2021
Commune du Versoud, - représentée par M. Yves BOREL.	X	13/11/2024
Commune de Vif, - représentée par M. Guy GENET.	X	27/09/2021
Commune de Villard-Bonnot, - représentée à par M. Hervé LENOIRE.	X	29/06/2021
Commune de Villard de Lans, - représentée par M. Serge BIRGÉ.	X	23/07/2020
Commune de Vizille, représentée par Mme Catherine TROTON.	X	24/06/2025
Commune de Voiron, - représentée par M. Antony MOREAU,	par M. Julien POLAT.	15/07/2020
Commune de Voreppe, - représentée par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

2.3 Organisation de la gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Par délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021, le Département de l'Isère représenté par Mme Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Le Directeur Général Délégué, M. Christian BREUZA, désigné dans ces fonctions aux termes du Conseil d'administration du 10 février 2017, et renouvelé par le Conseil du 28 septembre 2021 jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

La Présidente Directrice Générale perçoit une indemnité autorisée par la délibération de la Commission Permanente du Département en date du 17 septembre 2021, et par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

Le Directeur Général Délégué perçoit une indemnité autorisée par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

4. BILAN DE LA GOUVERNANCE

4.1 Réunions des Instances de la SPL

L'Assemblée spéciale s'est réunie 5 fois au cours de l'exercice écoulé préalablement au Conseil d'administration, aux dates suivantes : 11 février, 11 mars, 11 juin, 16 septembre et 2 décembre 2025.

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice écoulé, à savoir : les 20 février, 18 mars, 17 juin, 23 septembre et 9 décembre 2025.

Les actionnaires se sont réunis une seule fois au cours de l'exercice écoulé, lors de l'Assemblée générale mixte intervenue le 8 avril 2025.

4.2 Participation des représentants des Collectivités

- ***Participation aux Assemblées spéciales (dont votes par correspondance et pouvoirs) :***

Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation/ nbre AS
Département des Hautes-Alpes	5
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu	0
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	3
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné	0
Communauté de Communes Bièvre-Est	2
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	4
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER)	3
Communauté de Communes Le Grésivaudan	4

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation/ nbre AS
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné	5
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère	3
EPAGE de la Bourbre	5
Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) *(entrée au capital au 07.08.2025)*	1
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC)	2
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	4
Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors *(entrée au capital au 12 novembre 2025)*	1
Commune de Biviers	3
Commune de Bourg d'Oisans	5
Commune de Briançon	2
Commune Le Cheylas	2
Commune de Claix	5
Commune de Corenc	1
Commune de Crémieu	2
Commune de Crolles	4
Commune d'Echirolles	5
Commune d'Eybens	2
Commune de Fontaine	2
Commune de Grenoble	0
Commune de La Tour du Pin	3
Commune de La Tronche	1
Commune du Grand-Lemps *(entrée au capital au 13.06.2025)*	1
Commune de Montbonnot	5
Commune de Noyarey	2
Commune du Péage de Roussillon	0
Commune du Poisat	5
Commune de Pont-de-Claix	1
Commune de Saint-Egrève	3
Commune de Saint-Jean-de-Bournay	0
Commune de Saint-Marcellin	1
Commune de Saint-Martin-d'Hères	5
Commune de Saint-Maximin	4
Commune de Saint-Paul de Varces	1
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse	4
Commune de Sassenage	4
Commune de Seyssins	0

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation/ nbre AS
Commune de Susville	1
Commune de Tencin	2
Commune de Vif	2
Commune de Villard-Bonnot	3
Commune de Villard de Lans	1
Commune de Vizille *(entrée au capital au 23 septembre 2025)*	0
Commune de Voiron	0
Commune de Voreppe	4
Commune du Versoud *(entrée au capital au 16.05.2025)*	2

➢ ***Participation aux Conseils d'administration (dont pouvoirs) :***

ADMINISTRATEURS	Nb participations sur 4 CA
Département de l'Isère,	
○ M. Jean-Pierre BARBIER,	5
○ Mme Anne GÉRIN,	5
○ Mme Joëlle HOURS,	1
○ M. Franck LONGO,	1
○ M. Cyrille MADINIER,	3
○ Mme Sandrine MARTIN-GRAND,	5
○ Mme Annick MERLE,	4
○ M. Bernard PERAZIO,	2
○ Mme Sophie ROMERA	5
○ M. Christophe SUSZYLO.	5
Grenoble Alpes Métropole	
○ Mme Christine GARNIER,	2
○ M. Jean-Yves PORTA,	2
○ M. Eric ROSSETTI.	3
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV)	
- Mme Adrienne PERVÈS.	2
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA),	
- M. Robert DURANTON.	3
Commune de Pont-de-Claix,	
- M. Sam TOSCANO.	3
Commune de Saint-Martin d'Hères,	
- M. Brahim CHERAA.	5
Commune de Voreppe,	
- M. Olivier GOY.	4

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

4.3 Assemblée générale

La participation des représentants des Actionnaires de la Société, lors de l'Assemblée générale annuel s'élève à 65% (dont votes correspondance & pouvoirs transmis).

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport.

Fait à ……., le ……..,

M./Mme ……

Annexes :

- Rapport de gestion 2025,
- Etats financiers 31.12.2025,
- Rapport du Commissaire aux comptes 2025.